



Livret de Certification

Guide de palanquée

CMAS***

Nom du stagiaire :

Nom de la structure :

Tampon



FSGT
14 / 16 Rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
01 49 42 23 19 info@plongee.fsgt.org

www.plongee.fsgt.org

GUIDE DE PALANQUEE –

DIVE LEADER / CMAS***

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur ayant une grande expérience de la plongée en scaphandre et capable de conduire en sécurité une palanquée en plongée exploration et un baptême en milieu artificiel.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être licencié à la FSGT.
- Être au minimum titulaire de la qualification de Plongeur Autonome 40m FSGT ou d'un niveau d'expérience de plongeur permettant d'apporter la preuve de l'acquisition des compétences nécessaires à la validation de cette qualification.
- Avoir validé sur son carnet de plongée au moins 15 plongées en autonomie dont 10 à une profondeur supérieure à 30 mètres depuis l'obtention de la PA40
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Être présenté conjointement par le Président du club et un enseignant de niveau 3 minimum licencié à la FSGT.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

- Les épreuves de certification se répartissent en 4 modules de formation :
 - Module capacités physiques : épreuves 1 à 3
 - Module savoir-faire techniques : épreuves 4 à 6
 - Modules conduite de palanquée : épreuves 7 à 9
 - Module connaissances théoriques : épreuves 10 à 15
- Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club selon 2 modalités :
 - **Cas 1** : Formation sous la responsabilité d'un ou plusieurs enseignants de niveau 3.
La validation des compétences peut être effectuée par des enseignants différents (niveau 3 au minimum) dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.
La certification pour délivrance du brevet sera décernée à l'issue d'un stage fédéral.
 - **Cas 2** : sous la responsabilité de 2 enseignants de niveau 4 (Code du sport) dont au moins 1 est extérieur au club formateur et au moins un est Moniteur Fédéral 2^{ème} degré avec un numéro FSGT définitif.

La certification pour délivrance du brevet sera décernée par les 2 responsables enseignants de niveau 4

- Les sujets des épreuves théoriques devront avoir reçu l'agrément des 2 responsables Enseignants niveau 4 au moins 15 jours avant le passage des épreuves.
- Chaque épreuve devra être attestée par chacun des 2 E4 formateurs (conjointement ou en cascade avec un autre membre de l'équipe pédagogique MF1 FSGT au minimum).

IV – CONDITIONS DE DELIVRANCE DU BREVET

- Avoir validé sur son carnet de plongée, au moins 60 plongées dont 15 plongées au minimum dans le cadre de la formation et 12 dans le cadre du module de formation : « Conduite de Palanquée ». Afin de garantir une expérience étendue, il est recommandé que le candidat ait réalisé au moins 30 plongées intégrant des conditions diverses et exigeantes : nuit ou visibilité restreinte (< 2 m), avec courant (> 0,25 m/s), eau froide ($t^{\circ} < 10^{\circ}C$), profonde (> 30 m)
- Le module « théorie » est acquis avec une moyenne générale d'au moins 10 à condition d'avoir obtenu une note minimale de 8 sur les différentes thématiques, excepté sur les thématiques « organisation d'une conduite de palanquée », « Physiopathologie » et Désaturation » où la note minimale est de 10.
- Être titulaire du Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique (CAFSAN) délivré par notre fédération ou brevets équivalents.
- Cas 1 : Formation par un ou des enseignants de niveau 3
 - L'évaluation des épreuves se fait lors d'un stage fédéral (en cascade)
 - les stagiaires devront présenter au 1er jour du stage fédéral une attestation d'aptitude aux épreuves rappelées en fin de document et figurant dans le livret de formation du stagiaire. La validité de cette attestation d'aptitude est de 9 mois.
- Cas 2 : Formation par 2 E4 (dont au moins 1 MF2 FSGT avec numéro définitif)
 - L'évaluation des épreuves et des aptitudes doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné par le centre fédéral au vu de l'attestation de réussite et du relevé de notes remplis par :

Cas 1 : Les membres du jury lors du stage final fédéral.

Cas 2 : Les 2 responsables Enseignant niveau 4 et le Président du club formateur.

Module Capacités Physiques

- 1- 800m PMT (F/ NF).
- 2- Sauvetage mannequin (F/ NF).
- 3- Apnée 10m (F/ NF).

Date :

Tampons et signatures (2 au minimum) :

Module Savoir-faire techniques

- 4-Remontée gilet 20m et remorquage
- 5- Lâcher, Reprendre l'Embout (LRE) et réaliser un Vidage De Masque (VDM).
(zone 35 -40m)
- 6- Assister un plongeur en difficulté et le remonter jusqu'à la surface à vitesse contrôlée.
(zone 35 - 40m)

Date :

Tampons et signatures (2 au minimum) :

Nom du stagiaire :

Module Conduite de palanquée

7- Planifier, organiser et conduire une palanquée

8- Sécurité surface et sauvetage aquatique

9- Participer au matelotage.

Date :

Tampons et signatures (2 au minimum) :

Module Connaissances Théoriques (à l'écrit)

10- Flottabilité et équilibre

11- Physiopathologie

12- La désaturation

13- Organisation d'une conduite de palanquée

14- Environnement institutionnel

15- Matériels sous pression

Date :

Tampons et signatures (2 au minimum) :

Nom du stagiaire :



Attestation de réussite - GP

Demande de carte brevet FSGT (GP)/CMAS* FSGT (GP)/ISO**

A transmettre à la commission fédérale (brevet@plongee.fsgt.org) après avoir fait la demande de carte par intranet (<http://brevet.fsgt.org>). La validation de la demande de carte sera effectuée par la commission dès réception de cette attestation.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

N° de licence FSGT :

N° de téléphone et courriel du pdt du jury :

Nom et tél du club organisateur :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention du brevet de Guide de Palanquée

	Note minimale/20	Note obtenue
Module CAPACITE PHYSIQUE		
1) 800 mètres PMT (F/NF)	F	
2) Mannequin (F/NF)	F	
3) Apnée 10 m (F/NF)	F	
Module CAPACITE TECHNIQUE		
4) Démonstration gilet 20m / sauvetage	10	
5) LRE / VFM zone 35 - 40m	10	
6) Assistance zone 35 - 40m	10	
Module CONDUITE DE PALANQUEE		
7) Organisation Conduite de Palanquée	10	
8) Sécurité surface et sauvetage	F	
9) Matelotage	10	
	10	
Module CONNAISSANCES D'APPUI		
10) Flottabilité et équilibre	08	
11) Physiopathologie	10	
13) La désaturation	10	
14) Organisation conduite de palanquée	10	
15) Environnement institutionnel	08	
14) Matériels sous pression	08	
Moyenne générale	10	

Date et lieu :

Noms, signatures et tampons des membres du jury :

**APTITUDES PREALABLES LA VALIDATION DU
BREVET (CAS 1) OU POUR SE PRESENTER A UN
STAGE FINAL (CAS 2)**

Détail des épreuves pour lesquelles le candidat doit présenter une attestation d'aptitudes préalables (validité : 9 mois)

Ces aptitudes doivent être validées par au minimum un E3 titulaire d'une licence FSGT en cours de validité.

Nom du stagiaire :

Aptitude A1 : Réaliser un 800m PMT (cf. épreuve 1)

Date :

Tampon et signature :

Aptitude A2 : Sauvetage Mannequin (cf. épreuve 2)

Date :

Tampon et signature :

Aptitude A3 : Baptême en milieu artificiel

Date :

Tampon et signature :

Aptitude A4 : Remontée gilet 20m / remorquage (cf. épreuve 4)

Date :

Tampon et signature :

Aptitude A5 : 500 m capelé

Date :

Tampon et signature :

Aptitude A6 : Assistance zone 35-40m (cf. épreuve 6)

Date :

Tampon et signature :

Aptitude A7 : Conduite de Palanquée (cf. épreuve 7)

Date :

Tampon et signature :

MODULARITE

Sans objet